

COMMUNAUTE
DE COMMUNES
DU PAYS DE
SAINT-YRIEIX

DELIBERATION DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE n°2020-151

L'an deux mille vingt, le 18 décembre à 18 h

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de SAINT-YRIEIX, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Daniel BOISSERIE.

Date de convocation du Conseil Communauté : 12 décembre 2020

Nombre de délégués :

- en exercice : 29
 présents : 25
 votants : 28

PRESENTS : M. Pierre VERGNOLLE, M. Patrick DARY, M. Philippe SUDRAT, M. Pierre MILLET LACOMBE, M. Pierre ROUX, M. François BOISSERIE, M. Jean-Claude FRACHET, M. Jean-Pierre DAVID, MME Annick HUCHET, M. Francis DELORT, Mme Christiane BARRY, M. Patrice DELAGE, Mme Marie Madeleine LORIN, M. Ludovic TURPIN, Mme Annie ARNAUD, Mme Valérie Isabelle BONIN, Mme Marie-Pascale BRACHET, M. Francis CUBERTAFON, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Sandrine FUSADE, M. Laurent GORYL, Mme Catherine L'OFFICIAL, Mme Monique PLAZZI et Mme Stéphanie TOESCA conseillers communautaires.

ABSENTS Excusés : M. Jacques BLONDY, Mme Delphine PERRIER-GAY, Mme Céline BOYARD et M. Alain BLONDY.

OBJET :

Modification des tarifs de
l'Ecole Intercommunale de
Musique et de Danse

Jacques BLONDY donne pouvoir à Philippe SUDRAT
Delphine PERRIER-GAY donne pouvoir à Patrick DARY
Céline BOYARD donne pouvoir à Pierre ROUX

SECRETAIRE : Patrice DELAGE

Rapporteur : P. MILLET LACOMBE

Considérant les modifications du fonctionnement de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse pendant la période de confinement ;

Considérant que la majorité des cours individuels a été maintenue par visio ou par téléphone ;

Considérant qu'il n'a pas été possible de trouver de solution de remplacement pour les pratiques collectives, que ce soit en danse ou en musique ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **décide** d'apporter les modifications suivantes aux tarifs de l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse pour le 1^{er} trimestre 2020-2021 comme suit :

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20201218-DC2020710354-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication

		2020 - 2021			
		Tarifs trimestriels	Pourcentage de réduction	Tarifs suite au confinement lors du 1 ^{er} trimestre 2020 - 2021	
Communauté de Communes	Moins de 25 ans	Instrument + Formation musicale (FM) + Cours collectif	64,50 €	-20%	51,60 €
		Atelier collectif (éveil ou musique ou danse)	52,00 €	-50%	26,00 €
		Danse 2 cours par semaine	77,00 €	-50%	38,50 €
		2 instruments + FM + Cours collectif	109,00 €	-20%	87,20 €
		Location instrument	60,00 €		60,00 €
	Plus de 25 ans	Instrument + FM + Cours collectif	191,00 €	-20%	152,80 €
		Atelier collectif de danse	99,00 €	-50%	49,50 €
		Cours individuel de danse	168,50 €	-50%	84,25 €
		2 instruments + FM + Cours collectif	320,50 €	-20%	256,40 €
		Location instrument	60,00 €		60,00 €
Hors Communauté de Communes	Moins de 25 ans	Instrument + FM + Cours collectif	134,00 €	-20%	107,20 €
		Atelier collectif (éveil ou musique ou danse)	116,00 €	-50%	58,00 €
		Danse 2 cours par semaine	164,00 €	-50%	82,00 €
		2 instruments + FM + Cours collectif	178,00 €	-20%	142,40 €
		Location instrument	70,00 €		70,00 €
	Plus de 25 ans	Instrument + FM + Cours collectif	249,50 €	-20%	199,60 €
		Atelier collectif de danse	121,00 €	-50%	60,50 €
		2 instruments + FM + Cours collectif	422,50 €	-20%	338 €
		Cours individuel de danse	181,00 €	-50%	90,50 €
		Location instrument	70,00 €		70,00 €
Parents accompagnateurs (parents qui accompagnent et participent, avec leurs enfants, à une activité de groupe)	Domiciliés sur la Communauté de Communes	54,00 €	-50%	27,00 €	
	Domiciliés hors de la Communauté de Communes	64,00 €	-50%	32,00 €	
Stage (participation à des stages mis en place par l'école) – Par personne		6,50 €			
Accompagnement de groupe (groupe n'entrant pas dans le cadre de l'école) – 5 séances d'une heure/personne		42,00 €		42,00 €	
Formation musicale des danseurs – Par personne		5,00 €		5,00 €	
Option "Cours collectif supplémentaire"		6,50 €	-50%	3,25 €	

Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20201218-DC2020710354-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

Le Président :

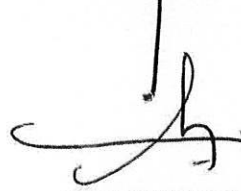
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

- reconduit les réductions en vigueur en appliquant :

- aux élèves acceptant de poursuivre leur formation musicale tout en participant aux activités de l'Union Musicale ou de l'Ensemble Vocal ou de l'Association "Lous Bouéradours Arédiens", une réduction de 40 % sur le tarif de la discipline concernée ;
- aux jeunes de moins de 25 ans participant au groupe de musique à transmission orale à des fins d'animation dans la Communauté de Communes et de préservation du patrimoine musical une réduction de 40 % sur le tarif de la discipline concernée (ce groupe sera composé de 20 personnes maximum et l'engagement porte sur 3 manifestations minimum au cours de l'année scolaire) ;
- aux familles de 2 enfants ou plus inscrits à l'Ecole Intercommunale de Musique et de Danse une réduction de 20 % sur la facture du 3^{ème} trimestre.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifiée conforme,

Le Président



D. BOISSERIE



Accusé de réception en préfecture
087-248700189-20201218-DC2020710354-DE
Date de télétransmission : 23/12/2020
Date de réception préfecture : 23/12/2020

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte ;
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois à compter de sa publication